



P.O.S.S :

PLAN D'ORGANISATION

DE LA SURVEILLANCE

ET DES SECOURS

2025

## **SOMMAIRE :**

### **1. ROLE DU POSS**

### **2. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT**

### **3. NUMEROS D'URGENCE**

### **4. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT**

**4.1- Photo aérienne**

**4.2- Descriptif de l'Univers LUDO'PARK**

**4.3- Descriptif de l'Univers SUNSET PLAYA**

**4.4- Descriptif de l'Univers EXPLORALO'**

**4.5- Descriptif de l'Univers DELIR'SPACE**

**4.6- Descriptif de l'Univers Ile D'O Cayo**

### **5. FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT**

**5.1- Période et horaires d'ouverture de l'établissement**

**5.2- Fréquentation**

**5.3- Accueil des mineurs**

### **6. MOYENS DE SECOURS ET D'ALERTE**

**6.1- Implantation et descriptif du matériel de secours**

**6.1-1. Matériel de sauvetage**

**6.1-2. Matériel de surveillance et de secourisme**

**6.2- Moyens d'alerte et de liaison**

**6.2-1. Moyens de liaisons**

**6.2-2. Moyens d'alertes**

**6.2-3. Organigramme**

**6.3- Organisation en cas d'accident**

**6.3-1. Entrée, Vestiaires et sanitaires**

**6.3-2. Bassins, Plages**

**6.3-3. Plan d'accès secours**

## **7. ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE**

- 7.1- Ludo'Park**
- 7.2- Sunset Playa**
- 7.3- Exploralo'**
- 7.4- Délir'space**
- 7.5- Ile D'O Cayo**

## **8. CONCLUSION**

## **9. DIFFUSION DU POSS**

## **10. ANNEXES**

- 10.1- Emplacement du parc et des routes qui le desservent**
- 10.2- Les gestes essentiels du sauveteur**
- 10.3- Message d'alerte à délivrer aux secours**
- 10.4- Procédure RCP et DAE avec 2 surveillants**
- 10.5- Procédure en cas de noyade**
- 10.6- Fiche de bilan des premiers secours**
- 10.7- Fiche de signalement d'accident**
- 10.8- Plan du matériel de surveillance et des secours**
- 10.9- Plan du matériel de surveillance et des secours par zone**
- 10.10- Règlement intérieur**
- 10.11- Signatures des employés**

# 1. ROLE DU POSS

Le POSS permet de connaître l'implantation de l'ensemble des équipements relatifs à la sécurité des personnes ayant accès au lieu de baignade. Il prévoit aussi les moyens organisationnels de secours, en fonction des différents types d'incidents, pouvant survenir sur ce lieu placé sous la responsabilité de l'exploitant.

La rédaction du POSS est une opportunité pour chacun de réfléchir aux conditions réelles de son activité afin de mettre en place les dispositifs les mieux adaptés.

Pour pouvoir être efficace en cas d'accident, le mieux est de s'y préparer.

Une prestation de qualité commence par une surveillance et une organisation parfaitement opérationnelle.

## 2. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

- IDENTIFICATION : O'GLISS PARK  
N° Siret : 437 710 155 000 72
  
- Adresse : Le pont rouge.  
85 560 Le Bernard
  
- Téléphone : 02 51 48 12 12
  
- Site internet : [www.oglisspark.fr](http://www.oglisspark.fr)
  
- Propriétaire Exploitant : M. THIBAUD Michaël
  
- Typologie ERP : PA5

### 3. NUMEROS D'URGENCE

POMPIERS :	18
SAMU	15
GENDARMERIE	17
Appel d'urgence depuis portable	112
HOPITAL (CHD)	02 51 44 61 61
CENTRE ANTI POISON	Angers : 02 41 48 21 21 Rennes : 02 99 58 22 22
CENTRE HEMOPHILE	Nantes : 02 40 08 74 68
<u>Médecins généralistes</u>	
Centre de santé	02 28 85 73 68

## 4. DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

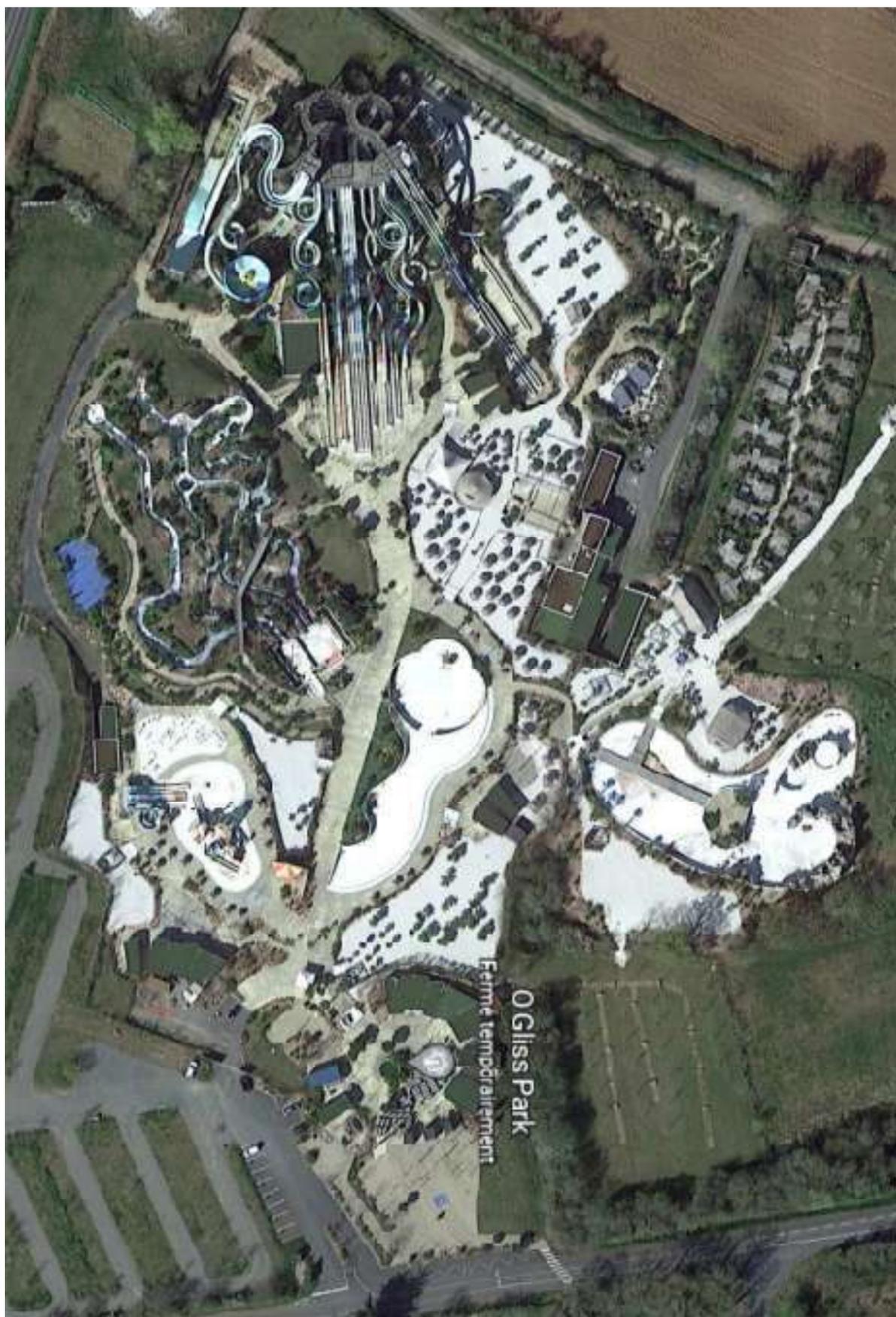
O'Gliss Park est un parc aquatique situé au Cœur d'une oasis de détente et de verdure. Cet espace de 6 ha regroupe 5 univers pour petits et grands, où pourront se mêler la détente, la tranquillité et les sensations pour les plus téméraires.

Parcours du visiteur : Après s'être acquitté d'un droit d'entrée, le visiteur a accès, s'il le souhaite, à un vestiaire (cabine de change + WC) ainsi qu'un local dans lequel il a possibilité d'y laisser ses effets personnels (les casiers sécurisés). A partir de ce patio, il peut se diriger vers les différents univers et points de restaurations du parc aquatique.

La FMI totale du parc est de 5 156 personnes, répartis sur les différents univers suivants :

- **Sunset'playa**, composé d'un bassin ludique où l'on aura des vagues créées par une boule, ainsi que deux zones de jets relaxants. Cet effet, « piscine à vagues » sera actif toute la journée.
- **Ludo'park**, un espace dédié aux enfants, composé d'un point d'eau et de 9 toboggans.
- **Exploralo'**, un univers luxuriant de rivières sauvages ; au nombre de 4. Elles se différencient en fonction du niveau de difficulté, du niveau vert : accessible à tout public, en passant par le niveau bleu et le niveau rouge, le plus sensationnel regroupant vitesse et adrénaline. Enfin une rivière à bouée, avec différentes embarcations qui permettront de déambuler en toute quiétude.
- **Délir'space**, un espace à sensations fortes regroupant 12 toboggans exceptionnels. Les divers toboggans proposent 3 niveaux de difficultés (du débutant au confirmé) en fonction de la taille des visiteurs, de l'inclinaison du toboggan et du degré de sensation.
- **Ile D'O Cayo**, un bassin aussi ludique que relaxant avec une partie balnéothérapie agrémentée de divers jets dédiés à la détente, et une autre partie offrant un mur d'escalade horizontal sur un rocher surplombé d'une cascade.

4.1- Photo aérienne



## 4.2- Descriptif de l'Univers LUDO'PARK

<b><u>Type :</u></b>	Plan d'eau artificiel chauffé.	
<b><u>Année de construction :</u></b>	2016	
	<b><u>LE GALION</u></b>	<b><u>PATAUGEOIRE</u></b>
<b><u>Superficie :</u></b>	225 m <sup>2</sup>	548 m <sup>2</sup>
<b><u>Volume d'eau :</u></b>	0	117.6 m <sup>3</sup>
<b><u>Profondeur :</u></b>	0	0.00 m à 0.25 m
<b><u>Fréquentation Maximale Instantanée :</u></b>	illimité	822 pers
<b><u>Température de l'eau :</u></b>	29 °	
<b><u>Traitement de l'eau :</u></b>	Filtre à sable + désinfection au chlore	

### **Descriptif de l'univers Ludo' Park :**

Ludo'park, c'est l'univers dédié aux enfants. Ces derniers restent en permanence sous la surveillance d'un adulte accompagné, des brassards sont en vente à la boutique si nécessaire.

Cet univers est composé d'une pataugeoire avec :

- Une partie équipée d'un « *Aquatower* » (espace ludique de jeux avec petits toboggans, où les plus petits pourront jouer, grimper, sauter).
- Une partie Déliré'o, équipée de trois toboggans plus grands pour les enfants de 4 à 10 ans.
- D'une partie équipée d'un « *Galion* » avec toboggans, brumisateurs et jets aquatiques pour les plus jeunes.



### **Public visé :**

Tout type de public de 0 à 10 ans, que ce soit de l'accueil de particuliers ou de l'accueil de collectif de mineurs. (Cf. Accueil collectif des mineurs. P 12-13)

#### 4.3- Descriptif de l'Univers SUNSET PLAYA

<b><u>Type :</u></b>	Plan d'eau artificiel chauffé.
<b><u>Année de construction :</u></b>	2016
<b><u>Superficie :</u></b>	1076 m <sup>2</sup>
<b><u>Volume d'eau :</u></b>	803.90 m <sup>3</sup>
<b><u>Profondeur :</u></b>	de 0.02 m à 1.70 m
<b><u>Fréquentation Maximale Instantanée :</u></b>	1614 pers
<b><u>Température de l'eau :</u></b>	29 °C
<b><u>Traitement de l'eau :</u></b>	Filtre à sable + désinfection au chlore

#### **Descriptif de l'univers Sunset Playa :**

Sunset Playa est un univers doté d'une piscine de détente composée de plusieurs espaces. A son extrémité un bassin de forme circulaire dans lequel se situe une boule à vagues. Celle-ci est active toute la journée.

Dans une grande partie de cette zone, la profondeur est de 1,10 m. Aux abords de la boule à vagues, que les visiteurs n'ont pas l'autorisation de toucher, la profondeur augmente progressivement jusqu'à 1,70m. Le reste de la piscine permet une baignade calme. Sa pente douce, allant de 0,02m à 1,10 m à son maximum, offre aux visiteurs une réelle impression de plage.



#### **Public visé :**

Tout type de public, que ce soit de l'accueil de particuliers ou de de l'accueil de collectif de mineurs. (Cf. Accueil collectif des mineurs. P 12-13)

#### 4.4- Descriptif de l'Univers EXPLORALO'

<b><u>Type :</u></b>	Plan d'eau artificiel chauffé.	
<b><u>Année de construction :</u></b>	2016	
	<b><u>BASSIN DE DEPART</u></b>	<b><u>BASSIN D'ARRIVEE</u></b>
<b><u>Superficie :</u></b>	13 m <sup>2</sup>	150 m <sup>2</sup>
<b><u>Volume d'eau :</u></b>	18.2 m <sup>3</sup>	75 m <sup>3</sup>
<b><u>Profondeur :</u></b>	de 0.20 à 1.30 mètres.	
<b><u>Fréquentation Maximale Instantanée :</u></b>	19 pers	225 pers
<b><u>Température de l'eau :</u></b>	29 °C	
<b><u>Traitement de l'eau :</u></b>	Filtre à sable + désinfection au chlore	

#### **Descriptif de l'univers Exploralo' :**

Exploralo' c'est l'univers des rivières sauvages, unique au monde de part sa diversité.

Il est composé d'une succession de différentes pistes aquatiques de différentes longueurs à pratiquer en body surf (« Indiana », « Colorado » et « Niagara ») ou en bouée (« Speed river »). Cet univers comprend 2 bassins : 1 au départ et 1 à l'arrivée.

La « Speed river » quant à elle, n'emprunte pas la piscine de départ mais partage le bassin d'arrivée en se terminant dans un espace de réception assurant une meilleure sécurité.



#### **Public visé :**

Tout type de public, que ce soit de l'accueil de particuliers ou de l'accueil de collectif de mineurs. (Cf. Accueil collectif des mineurs. P 12-13). (Public différent selon la piste choisie). Les pistes sont accessibles à partir de 3 ans, les enfants de – de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Les brassards sont obligatoires pour les enfants ne sachant pas nager.

## 4.5- Descriptif de l'Univers DELIR'SPACE

**Température de l'eau :** 29 °C

**Traitement de l'eau :** Filtre à sable + désinfection au chlore

### **Descriptif de l'univers Déli'r'Space :**

Déli'r'space c'est l'espace des sensations fortes.

Cet univers à couper le souffle se partage en 12 toboggans exceptionnels, dont 1 unique en France. Chaque toboggan est équipé d'un aqua frein à l'arrivée.

L'espace est divisé en 3 niveaux de difficultés, pour « les débutants », « les confirmés » et les « hors catégorie ».



### **Public visé :**

Tout type de public que ce soit de l'accueil de particuliers de l'accueil de collectif de mineurs. (Cf. Accueil collectif des mineurs. P 12-13) (Public différent selon la piste choisie).

Pour les toboggans débutants : « *Body Slide* », « *Tunnel Body Slide* » et « *Rafting Slide* » la taille requise est d'1.10 m.

Les toboggans Confirmés « *Twister1* », « *Multi surf* », « *Flying boat* » et « *Twister 2* » à partir d'1.20 m et pour « *Turbo lance* » et « *Space boat* » à partir d'1.40 m accompagné d'un adulte.

Les toboggans hors catégorie avec « *Looping rocket* », « *Free all* » et « *Kamikaze* » à partir d'1.50 mètres.

## 4.6- Descriptif de l'Univers ILE D'O CAYO

<b><u>Type</u></b> :	Plan d'eau artificiel chauffé.
<b><u>Année de construction</u></b> :	2017
<b><u>Superficie</u></b> :	1651 m <sup>2</sup>
<b><u>Volume d'eau</u></b> :	1603 m <sup>3</sup>
<b><u>Profondeur</u></b> :	de 0.02 m à 1.50 m
<b><u>Fréquentation Maximale Instantanée</u></b> :	2476 pers
<b><u>Température de l'eau</u></b> :	29 °C
<b><u>Traitement de l'eau</u></b> :	Filtre à sable + désinfection au chlore
<b><u>Descriptif de l'univers Ile D'O Cayo</u></b> :	

L'Ile D'O Cayo, c'est un bassin composé de plusieurs zones permettant amusement et détente autour d'une presqu'île située au centre de la piscine.

Au départ du bassin, une pataugeoire est délimitée par une grande passerelle, allant jusqu'à la presqu'île, et une autre, plus petite, située en perpendiculaire. Toutes deux n'offrent pas la possibilité aux visiteurs de passer en dessous.

A l'autre extrémité du bassin, un rocher, surplombé d'une cascade, permettra de se déplacer sur une voie d'escalade horizontale dont la difficulté augmentera progressivement à l'avancée. Une petite plateforme, située à 1m du niveau de l'eau, permettra d'effectuer quelques sauts à partir de ce rocher.

Une partie de cette grande étendue d'eau sera dédiée à la détente où les visiteurs pourront se laisser porter par un courant, dans un couloir prévu à cet effet, mais aussi profiter d'un ensemble de banquettes avec jets relaxants.

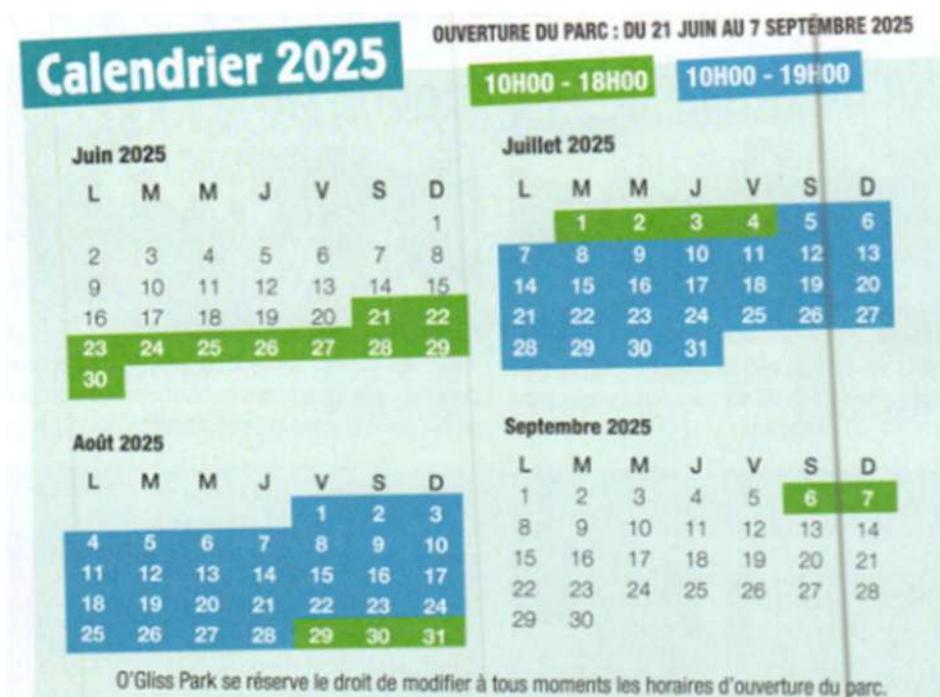


### **Public visé** :

Tout type de public, que ce soit de l'accueil de particuliers de l'accueil de collectif de mineurs.  
(Cf. Accueil collectif des mineurs. P 12-13)

## 5- FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

### 5.1 Période et horaires d'ouverture de l'établissement



### 5.2 Fréquentation

En moyenne, le parc accueille entre 150 000 et 220 000 personnes selon plusieurs critères (aléas climatique, social et sanitaire). Les moments prévisibles de fortes fréquentation du public et sont généralement comprises entre le 24 juillet au 19 août de 14h à 16h ainsi que les jours de forte chaleur.

## 5.3 Accueil collectif des mineurs

Attestation à nous retourner signée pour entrer sur O'Gliss Park et O'Fun Park (water jump et aquapark) – en lien avec la réglementation française et les articles R227.1 à 22 + Lieu de déroulement de la pratique aux dispositions des articles A. 322-8 et A. 322-9 du code du sport. POSS accessible à la demande -

Quel que soit le lieu de baignade, outre la présence de l'encadrant responsable de la baignade (SB, chef de bassin, chef de poste), il est prévu :

Pour les enfants de - de 6 ans

Un animateur obligatoirement présent dans l'eau pour 5 mineurs

### TAUX D'ENCADREMENT DES BAINNADES

EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

POUR LES ENFANTS DE - 6 ANS



Pour les enfants de 6 ans et +

Un animateur de préférence présent dans l'eau pour 8 mineurs

Taux et normes d'encadrement des baignades en ACM pour les enfants de 6 ans et +

### TAUX D'ENCADREMENT DES BAINNADES

EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

POUR LES ENFANTS DE 6 ANS ET +



**À noter : les animateurs accompagnant les enfants n'ont pas l'obligation d'être majeurs.**

Pour les mineurs de 14 ans et +

Qualification de l'encadrement : personne majeure membre de l'ACM

Taux et normes d'encadrement : 1 animateur pour 8 sans excéder 40 dans l'eau (sans obligation pour l'animateur d'être à l'eau mais cela est fortement recommandé)

## Baignade en piscine ou dans une zone de bain aménagée et surveillée

Lorsque la baignade se déroule dans une piscine surveillée ou dans une zone aménagée et surveillée (plan d'eau, bord de mer), le directeur (la directrice) de l'accueil désigne un responsable parmi les membres de l'équipe pédagogique sur place. : **Merci de signaler le NOM, PRENOM et QUALIFICATION de l'animateur encadrant sur site**

### À ce titre, il devra :

- Signaler la présence du groupe au responsable aquatique ou si ce dernier n'est pas disponible, au secouriste du poste e 1<sup>er</sup> secours et l'avertir de l'entrée des enfants dans l'eau.
- Se conformer aux prescriptions de ce responsable et aux consignes et signaux de sécurité.
- S'assurer de la présence effective des animateurs dans l'eau lorsque c'est obligatoire (mineurs de -6 ans).
- Organiser les éventuelles rotations (plusieurs groupes de baigneurs).
- Prévenir le responsable aquatique ou le secouriste du poste de 1<sup>er</sup> secours en cas d'accident.

### L'ensemble de l'équipe veillera à :

- Connaître le niveau d'aisance en milieu aquatique de chacun des mineurs et le vérifier par le passage de tests. ***(Test « PASS NAUTIQUE » - ce document devra être accessible par l'équipe d'O'Gliss Park et d'O'Fun Park sur simple demande écrite)***
- Séparer les enfants ne sachant pas nager des autres enfants et confier leur surveillance aux animateurs les plus expérimentés qui veilleront à les équiper de brassards, bouées ou ceintures de sécurité aux normes.
- Exercer une surveillance constante et vigilante, en particulier auprès des enfants ne sachant pas nager. Cette vigilance vaut également pour les enfants restés hors de l'eau.
- Veiller à prévenir les choc thermo différentiel (rencontre brutale de la peau chaude - restée au soleil - et de l'eau plus froide).
- Compter les enfants à l'entrée dans l'eau, et les recompter à la fin de la baignade.
- Veiller à une entrée progressive dans l'eau.

**La présence des maîtres-nageurs ou d'un dispositif de sécurité ne dispense pas l'encadrement et la direction du centre de leur obligation de surveillance.**

Signé le :

Par :

Statut dans l'ACM :

## 6- MOYENS DE SECOURS ET D'ALERTE

Pour assurer la sécurité des baigneurs, le parc dispose d'un ensemble de moyens de secours et d'alerte adaptés aux différents équipements de l'établissement.

### 6.1- Implantation et descriptif du matériel de secours

#### 6.1-1. Matériel de sauvetage

Compte-tenu des bassins accessibles aux visiteurs, l'ensemble des interventions de sauvetage se dérouleront sans matériel particulier.

#### 6.1-2. Matériel de surveillance et de secours

(Cf Plans P 31-32 : Annexe 10.8 / 10.9)

1 Poste de 1° secours



5 chaises de surveillance réparties sur les différents univers



2 plans durs + sangles + immobilisateur de tête.



2 Ensemble d'oxygénothérapie : Bouteille d'O2 + masque enfant et adulte



#### Infirmierie



Lit médicalisé

#### Sac de Prompt secours



1 Défibrillateur Automatique Externe / Aspirateur à mucosités et des sondes adaptées /  
1 Atelle cervicale Adulte / 1 Atelle cervicale Pédiatrique / 1 Masque HC Adulte /  
1 Masque O2HC Pédiatrique / 1 Lunette O2 Nasal / 1 Rouleau adhésif / 1 Ciseau Jesko /  
10 Sachets de compresses / 1 spray Chlorhexidine / 10 ml de Chlorure de Sodium /  
1 Pansement aqua adulte / 1 Pansement aqua enfant / 1 Serum physiologique /  
1 Bande de 5cm / 1 Bande de 10 cm / 1 Bande de 15 cm / 1 Echarpe triangulaire /  
1 Crème apaisante / 1 Gel hydro-alcoolique / 4 Sachet de sucre / 10 Gants d'examen /  
1 CHUT / 1 Couverture de survie / 1 Garot rigide / 1 Oxymètre de pouls, tensiomètre /

1 Thermomètre/ 1 Bavu pédiatrique + masque / 1 Bavu Adulte.

## 6.2- Moyens d'alerte et de liaison

Le parc est équipé d'un ensemble de moyens permettant d'établir le lien entre les différents acteurs du secours à la victime. De la « découverte » de la victime à l'arrivée des secours extérieurs, le contact est assuré par différents moyens de liaisons et un protocole d'alerte prédéterminé.

### 6.2-1. Moyens de liaisons

- Téléphone fixe : Bureau
- 1 téléphone portable pour le secouriste du Poste des 1<sup>o</sup>secours.
- Sifflets répartis dans les différents univers.
- 1 talkie-walkie/personne.

### 6.2-2. Moyens d'alerte

#### Cas nécessitant un secouriste :

Le surveillant en poste (A), dans la zone concernée par l'accident, alertera le secouriste du poste des 1<sup>o</sup>secours ainsi que le second surveillant de son bassin (B), via les **talkies-walkies**. Ce dernier s'adaptera pour assurer, de manière périodique, la surveillance de l'ensemble de son bassin. *[Si l'incident survient au Delir'Space, le surveillant (A) alerte l'opérateur en départ du toboggan pour stopper l'activité avant même d'appeler le secouriste du poste des 1<sup>o</sup>secours.]*

A l'arrivée du secouriste du poste des 1<sup>o</sup>secours, le surveillant (A) dresse le bilan global établi sur la victime et reprend son positionnement de surveillance en signalant son retour à son homologue le surveillant (B) qui réajuste son positionnement.

Le secouriste du poste des 1<sup>o</sup> secours prend en charge la victime en autonomie en respectant la procédure liée à cette action.

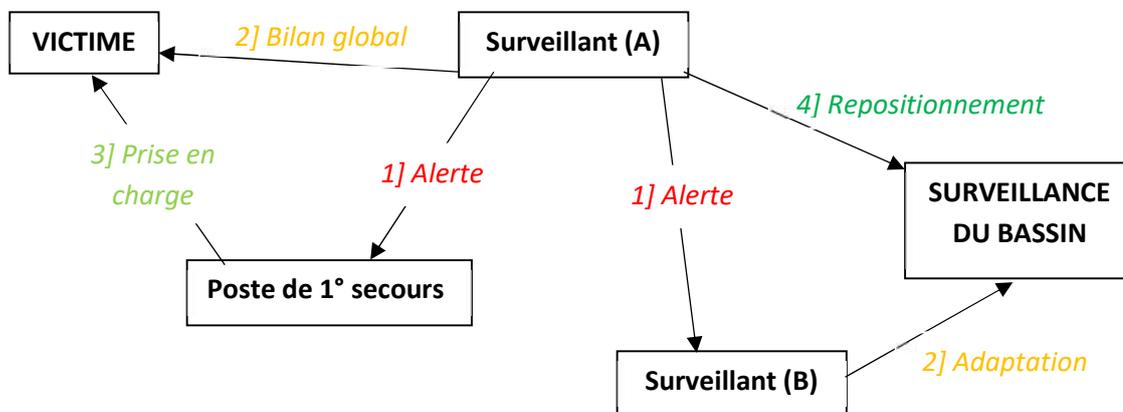
#### Cas nécessitant deux secouristes :

Le surveillant en poste (A) concerné par l'accident, alertera le secouriste du poste des 1<sup>o</sup>secours, le responsable aquatique ainsi que le second surveillant (B) de son bassin, via le **talkie-walkie**. Ceci permettra au surveillant (B) de s'adapter pour assurer périodiquement la surveillance de son bassin de manière générale ; le responsable aquatique prendra le rôle d'assistant au secouriste du poste des 1<sup>o</sup> secours en respectant la procédure de prise en charge de la victime (matériel de secours, appel des secours, bilan ...).

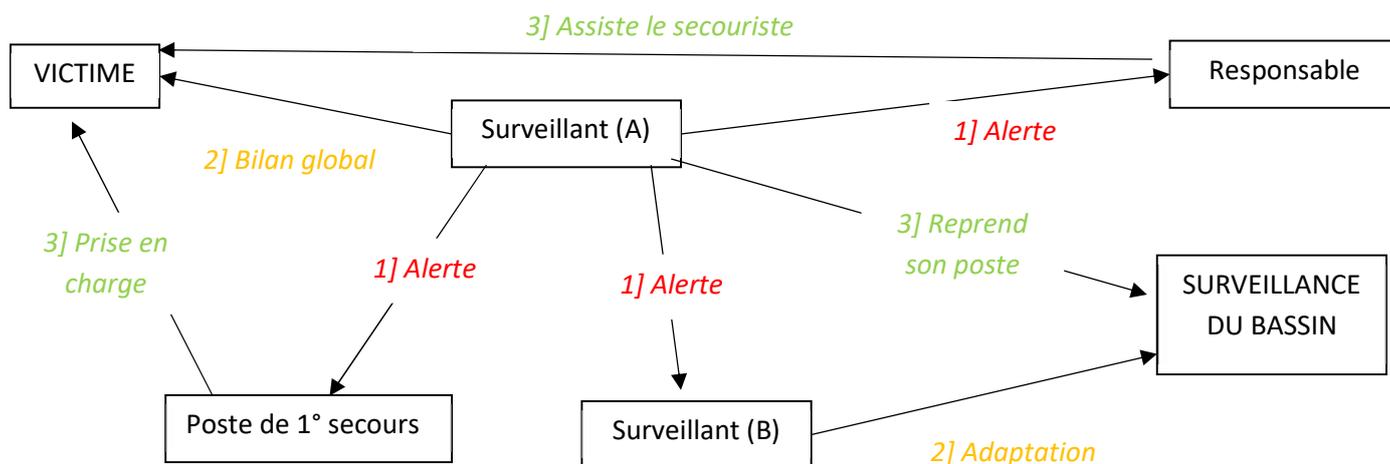
Le surveillant A reprend alors son poste dès lors que ce dernier a dressé le bilan global de la victime.

### 6.2-3. Organigramme

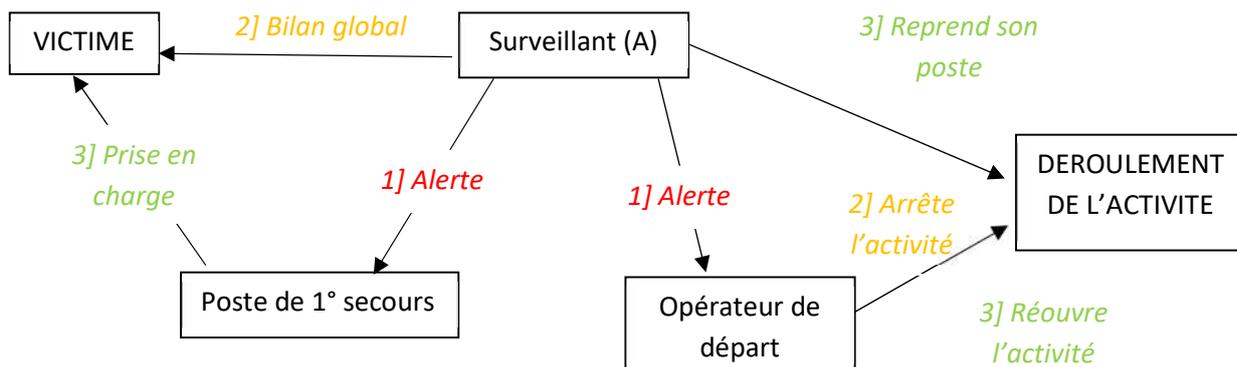
Cas, nécessitant un secouriste, au Ludo'Park, Exploralo', Sunset Playa et Ile D'O Cayo :



Cas, nécessitant deux secouristes, au Ludo'Park, Exploralo', Sunset Playa et Ile D'O Cayo :



Cas d'incident au Delir'Space :



## 6.3 Organisation en cas d'accident

Cette organisation se définit par la mise en œuvre de consignes précises, permettant des moyens de secours rapides et efficaces.

Cette procédure vise aussi bien le public général que les collectifs de mineur.

La chaîne des secours concerne l'ensemble du personnel de sécurité (surveillants aquatiques diplômés, opérateurs de départ, de réception et de vidéosurveillance).

### 6.3-1 Entrée, vestiaires et sanitaires

Découverte de la victime : ***Par un membre du personnel*** ou ***Par un client***

-  Prévenir le secouriste du poste des 1° secours
-  Dégager et protéger la victime
-  Faire un bilan
-  Aider le secouriste si nécessaire

### 6.3-2 Bassins, plages

Le secouriste du poste de 1° secours :

-  Il rejoint le surveillant pour prendre le relais auprès de la victime.
-  Faire un bilan.
-  Transporter la victime si elle est déplaçable à l'infirmerie.
-  Appel des secours « 15 ».
-  Traitement de la victime jusqu'à l'arrivée des secours.
-  Evacuation de la victime.

Le (ou les) autre(s) surveillant du bassin :

-  Adapte son positionnement le temps de l'absence de son collègue.

Le (ou les) opérateur(s) de départ (Uniquement toboggans) :

-  Bloque l'activité le temps que la victime soit déplacée ou évacuée.

**MESSAGE A TRANSMETTRE PENDANT LA COMMUNICATION :**

- Lieu de l' appel / Nature de l' accident / Nombre de personne(s) concerné(es) / bilan/ premieres mesures prises. Indiquer l' accès de secours (Plan ci-dessous)

6.3-3 Plan d' accès des secours.



- 1 Accès secours devant le parc « Portail Secours »
- 2 Accès secours à l'arrière du parc
- 3 Accès secours à l'arrière du parc « portail Turbulance »

## 7- ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE

Dans le Plan d'Organisation de la Surveillance, nous avons positionné les surveillants en prenant en compte les paramètres des bassins et les risques associés (pentes, angles morts, etc...). Cependant, durant l'ouverture au public, chaque surveillant peut adapter son positionnement en fonction de divers éléments tels que la fréquentation instantanée du bassin, les réverbérations du soleil ou encore les mouvements liés à l'activité d'autres surveillants sur le même bassin. L'effectif de surveillant diplômé à l'instant T. est de 9 personnes repartis de la manière suivante : 2 personnes sur Sunset Playa, 4 personnes sur O'cayo, 2 personnes sur Exploralo et 1 personne au Ludo 'park.

Une FMI est définie, néanmoins, le responsable aquatique peut décider de limiter ou de stopper les entrées si la fréquentation et sa nature lui semblent trop importantes par rapport aux conditions d'exercices de la surveillance.

Le surveillant aquatique diplômé en poste doit toujours être présent tant que la piscine n'est pas totalement évacuée par les usagers, une rotation de 2 heures maximum s'effectue.

En cas d'absence momentanée d'un surveillant aquatique diplômé, le responsable aquatique s'organise de façon que la surveillance ne soit pas interrompue et se fasse par un surveillant aquatique diplômé.

Les surveillants aquatiques diplômés et opérateurs communiquent par talkie-walkie, en fonction des circonstances, le responsable aquatique peut prendre d'autres décisions telles que la fermeture d'une ou plusieurs zones si les conditions de sécurité n'étaient pas remplies.

Bien que les positionnements soient définis, nous souhaitons une grande mobilité de nos surveillants.

En ce qui concerne l'accueil collectif de mineurs, notre encadrement reste le même que celui du public, c'est-à-dire prodiguer des conseils et non un enseignement. C'est alors à l'accompagnateur du groupe de donner les ordres.

Pour l'évacuation, le moyen d'alerte sera :

2 coups de sifflet secs, pour la reprise d'un baigneur.

4 coups de sifflet longs, pour l'évacuation totale des bassins, avec comme support le système audio général du parc.

## 7.1- Ludo'Park

Cet espace est veillé par un surveillant aquatique diplômé assisté d'un Système vidéo. Le surveillant est positionné sur sa chaise sur toute la durée de sa surveillance.



Surveillant aquatique diplômé  
Assisté par un écran de contrôle  
des caméras.



Emplacement et orientation  
des caméras.



Arrêt d'urgence

## 7.2- Sunset Playa

La surveillance du Sunset Playa se fera en binôme. Deux surveillants aquatiques diplômés qui disposent de chaises hautes. L'un des deux surveille la zone de la boule à vague, et l'autre la zone plage et balnéo. Bien que les positionnements soient définis, nous souhaitons une grande mobilité de nos surveillants.



Surveillant aquatique diplômé.

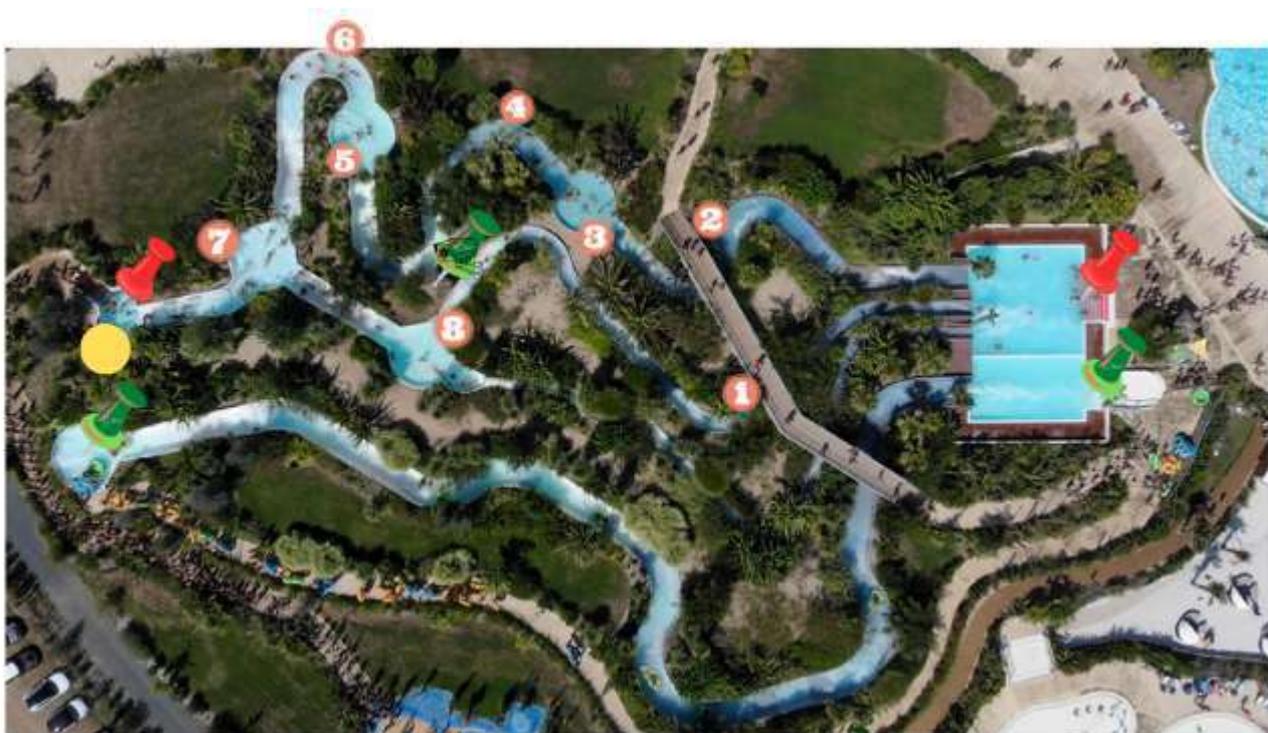


Arrêt d'urgence

### 7.3- Exploralo'

Les rivières sauvages nécessitent plusieurs opérateurs afin d'assurer la sécurité dans les différentes zones que sont : la zone de départ et la zone d'arrivée. Pour cela, nous plaçons 2 surveillants aquatiques diplômés qui seront positionnés sur les bassins de départ et d'arrivée des rivières. Un opérateur situé au niveau d'une cabane situé au milieu des différents parcours, veillera au bon respect des règles au milieu des rivières.

Pour la rivière à bouées, 2 opérateurs seront présents répartis de la façon suivante, 1 au départ et 1 à l'arrivée.



 Surveillant aquatique diplômé.

 Opérateur.

 Opérateur en charge du contrôle  
Par vidéosurveillance.

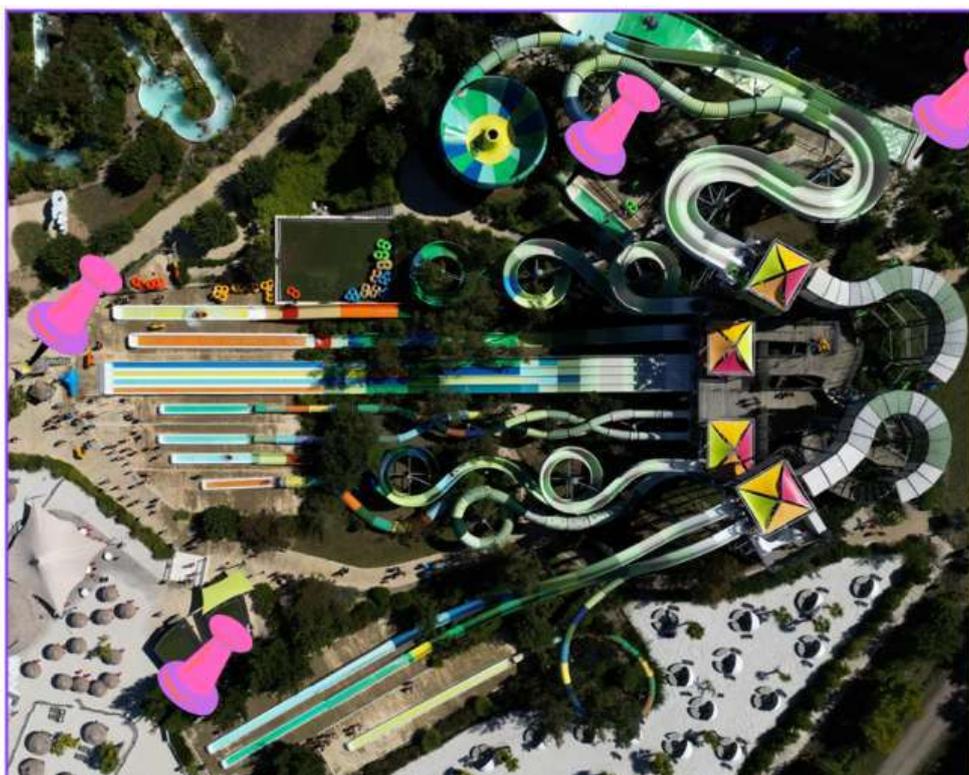
 Numéro et emplacement  
Des caméras.

 Arrêt d'urgence.

## 7.4- Délir'space

Dans cet univers du Délir'Space, les zones à prendre en compte pour l'organisation de la surveillance et des secours sont les arrivées de toboggans. Ces dernières disposent d'aquafreins propres à chacune des descentes. Le risque principale dans cet espace n'est pas la noyade mais plutôt de la traumatologie pouvant être assurée par des opérateurs titulaires du PSC 1.

Notre organisation porte sur le placement de 4 opérateurs titulaires du PSC1 en poste sur la chaise ou mobile dans la zone de réception.



-  Arrêt d'urgence
-  Opérateur de départ toboggans
-  Opérateur Titulaire du PSC1

## 7.5- Ile d'O Cayo

Le grand bassin de l'île D'O Cayo constitue l'un des endroits où le nombre de surveillant aquatique diplômé sera le plus important.

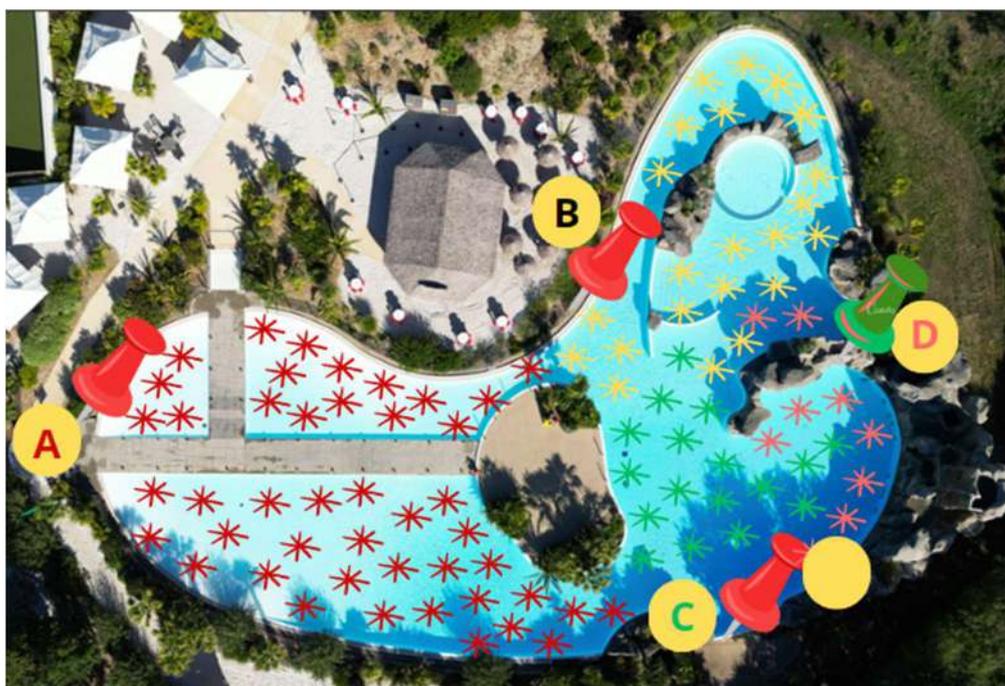
Pour assurer la sécurité de tous, ils seront au nombre de 4 (placés comme sur le plan ci-joint), afin de couvrir les 4 zones de surveillance du bassin.

La première zone (couverte par le surveillant **A**) se situe entre l'entrée du bassin et l'île centrale, de part et d'autre de la passerelle. Ce dernier sera posté sur sa chaise haute.

Le surveillant **B**, veillera à la seconde zone constituée du couloir de contrecourant, des banquettes de jets relaxants ainsi que des bords de l'île qui sont situés de son côté, Celui-ci restera en mouvement constant.

De l'autre côté du bassin, le surveillant **C** pourra assurer la sécurité de la zone située entre le rocher, Il sera posté sur une chaise.

Le quatrième opérateur **D** placé sur le rocher, au début de la voie d'escalade horizontale et près du lieu permettant les sauts, surveillera de part et d'autre du rocher.



Surveillant aquatique diplômé.



Opérateur



Zone de surveillance du surveillant C



Zone de surveillance du surveillant A



Zone de surveillance du surveillant B



Zone de surveillance du surveillant D



Arrêt d'urgence

## 8- CONCLUSION

Pour une efficacité optimale, des exercices d'entraînements et de simulations seront effectués plusieurs fois par saison. Cela permettra de mettre en œuvre toute la procédure du POSS en améliorant les actions et les temps de réaction de chacun.

En cas d'accidents et/ou incidents, il sera impératif de remplir une déclaration d'accident. Selon la gravité de l'accident, le manager du parc tiendra compte de celui-ci ou il établira un rapport à la cohésion sociale.

Si cet accident est grave, le responsable aquatique devra :

- Prévenir le chef d'établissement.
- Chercher des témoignages.
- Chercher les circonstances de l'accident.

## 9- DIFFUSION DU POSS

**Pour signatures** - A tous les membres du personnel de l'activité.

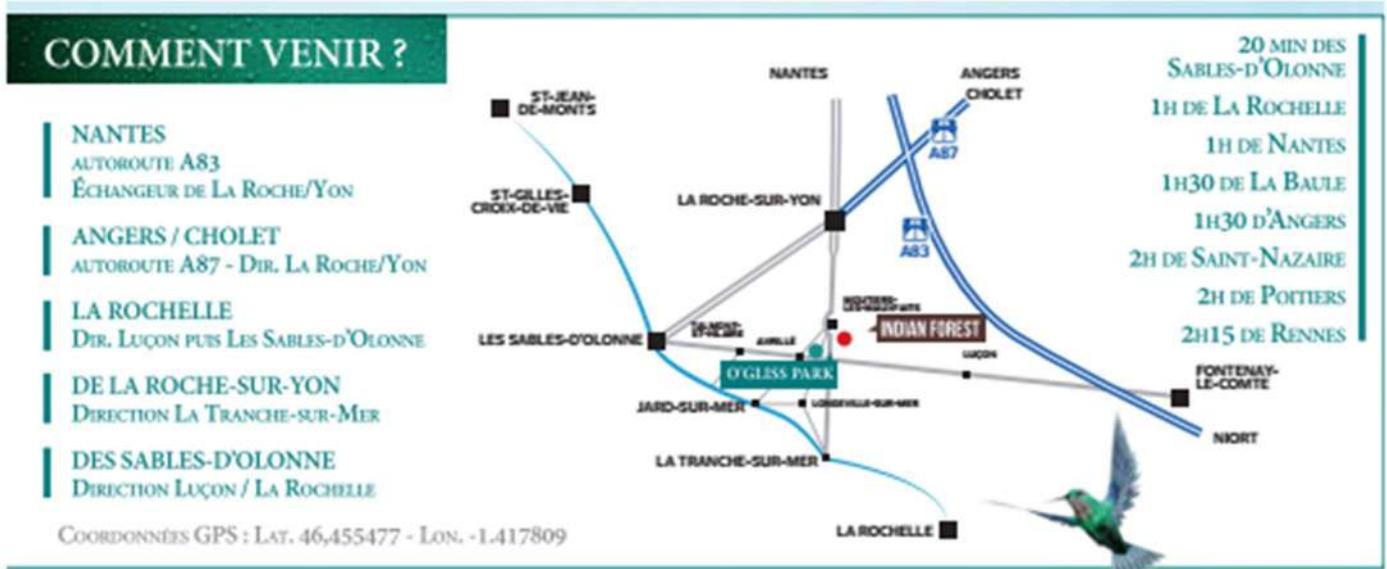
**Pour information**

- A la préfecture
- A la SDJES 85
- Au centre de secours
- Au commissariat de police

L'ensemble du P.O.S.S peut être consulté sur demande à l'accueil de la structure.

## 10- ANNEXES

### 10.1 Emplacement du parc et des routes qui le desservent



### 10.2 Les gestes essentiels du sauveteur

Étouffement	→	Désobstruer
Hémorragie	→	Allonger/Compresser
Inconscience	→	PLS
Arrêt de ventilation	→	Souffler
Arrêt circulatoire	→	Masser et Souffler
Malaise	→	Mettre au repos
Brûlure	→	Arroser
Plaie	→	Allonger
Fracture	→	Caler

## 10.3 Message d'alerte à délivrer aux secours

### Coordonnées des secours :

15	SAMU
17	POLICE
18	POMPIERS

### Élément du message :

Se munir de la fiche bilan préalablement remplie.

- ✓ Identification de l'appelant
- ✓ Localisation de l'établissement
- ✓ Circonstances de l'accident
- ✓ Horaire et lieux exacts
- ✓ Nombre de victimes, bilan(s), âge, sexe
- ✓ Nature des 1ers soins
- ✓ Attendre que l'on nous dise de raccrocher

## 10.4 Procédure RCP et DAE avec 2 surveillants

- ✓ Sortir la victime de l'eau et la placer sur une surface sèche.
- ✓ Poser les électrodes sur une peau sèche, sans poils et propre.
- ✓ Placer 1 électrode sous la clavicule droite et contre le sternum de la victime.
- ✓ Placer l'autre électrode sous l'aisselle gauche
- ✓ Lors de la délivrance du choc, les sauveteurs ainsi que la victime doivent être secs.
- ✓ Ne pas toucher la victime au moment de l'analyse et des chocs.

## 10.5 Procédure en cas de noyade

RCP	Adulte	Enfant	Nourrisson	Nouveau-né
Age	> puberté	1 an > puberté	24h > 1 an	< 24h
LVA	Bascule de la tête	Bascule de la tête	Ramener tête position neutre	Ramener tête position neutre
Recherche pouls	Carotidien	Carotidien	Fémoral	Fémoral
Fréquence ventilatoire	12 à 20	20 à 30	30 à 40	40 à 60
Fréquence circulatoire	60 à 100	70 à 140	100 à 160	120 à 160
Débit Masque HC	15 -12 l/min	15 -12 l/min	15 - 12 l/min	15 - 12 l/min
Débit Insufflation	15 l/min	15 l/min	15 l/min	15 l/min
DSA	OUI	OUI	OUI	NON
Canule oro-pharyngée	rotation 180°	pas de rotation	pas de rotation	pas de rotation
Cycle compression thoracique	5 starter si noyé	5 insufflations starter	5 insufflations starter	40 insufflations sans O2
Fréquence	30/2	15/2	15/2	3/1
Rythme compression thoracique	100-120 /min	100-120 /min	100-120 /min	120 /min
Technique compression thoracique	2 mains	1 main	2 doigts	2 doigts
Enfoncement compression	5 à 6 cm	1/3 ou environ 5 cm	1/3 ou environ 4 cm	1/3 ou environ 4 cm
Temps aspiration	10 secondes	5 secondes	5 secondes	5 secondes
Pression aspiration	300 à 400 mmHg	300 à 400 mmHg	100 mmHg	100 mmHg

## 10.6 Fiche de bilan des premiers secours



### FICHE BILAN SECOURISTE

Date: ...../...../20..... Heure: .....H.....

Responsable intervention: .....

Lieu de l'intervention: .....

Motif de l'intervention: .....

Nom: ..... Prénom: ..... Sexe: F H

Age: ..... Date de naissance: ...../...../..... Téléphone: ...../...../...../.....

Adresse: .....  
.....

### Bilan d'Urgence Vitale

Neurologique: PCI: Oui: .....Min / Non

Pupilles: Réactive: Oui / Non Symétrique: Oui / Non

Respiratoire: Ventilation: Oui Non Fréquence: ...../Min Saturation: .....%

Respiration: Régulière: Oui / Non Bruyante: Oui / Non Douloureuse: Oui / Non

Circulatoire: Fréquence: ...../Min Tension: ...../..... Tension: ...../..... Gauche  
Droit

Pouls régulier: Oui / Non Marbrures: Oui / Non Pâleur: Oui / Non

Sueurs: Oui / Non Nausées: Oui / Non

Glycémie capillaire: .....g/l Température: .....°C

### Bilan Complémentaire

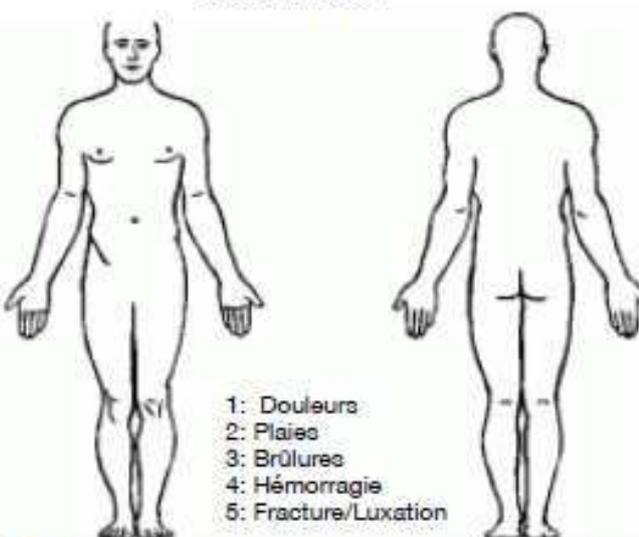
Maladie: .....

Hospitalisation: .....

Traitement: .....

Allergie: .....

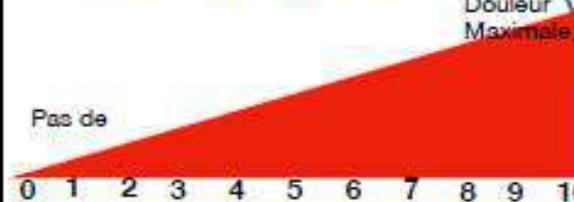
**TRAUMATIQUE**



1: Douleurs  
2: Plaies  
3: Brûlures  
4: Hémorragie  
5: Fracture/Luxation

**ECHELLE DE LA DOULEUR**

Pas de Douleur Maximale



0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10



Précision:

Observation sur l'intervention:

**Gestes secouriste**

AINP      COLLIER      ATELLE N°.....      O2:.....L/Min  
DSA: Heure de pose: .....H.....      PLAN DUR N°.....

**Secours médicaux / Orientation**

Secours:    SMUR    ISP    SP    AMBULANCE PRIVEE    Autre:.....  
Orientation:    DCD    LSP    CH..... par: SP / AMB.PRIVE. / SEUL  
Heure d'arrivée des secours: .....H.....      Heure de départ des secours: .....H.....

## 10.7 Fiche de signalement d'accident

Fiche remplie le ...../...../.....

Nom de la personne effectuant le signalement : .....

Fonction : .....

Téléphone : .....

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement : O GLISS PARK

N° de déclaration de l'établissement :

Adresse Complète : Le pont Rouge.

Code postal : 85 560

Commune : LE BERNARD

Téléphone fixe : 02 51 48 12 12

Mail : contact@oglisspark.fr

### ELEMENTS RELATIFS A L'ACCIDENT

Activité(s) physique(s) et/ou sportive(s) pratiquée(s) lors de l'accident :

.....

Date de l'accident ...../...../.....

Heure : .....h.....

Lieu de survenue de l'accident :

Code postal : 85 540

Commune : Moutiers les Mauxfaits

Nombre de victime(s) en cause dans l'accident : .....

### DESCRIPTON DES CIRCONSTANCES DE L' ACCIDENT

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### RENSEIGNEMENTS SUR LA VICTIME

Sexe : Masculin

Féminin :

ou âge :

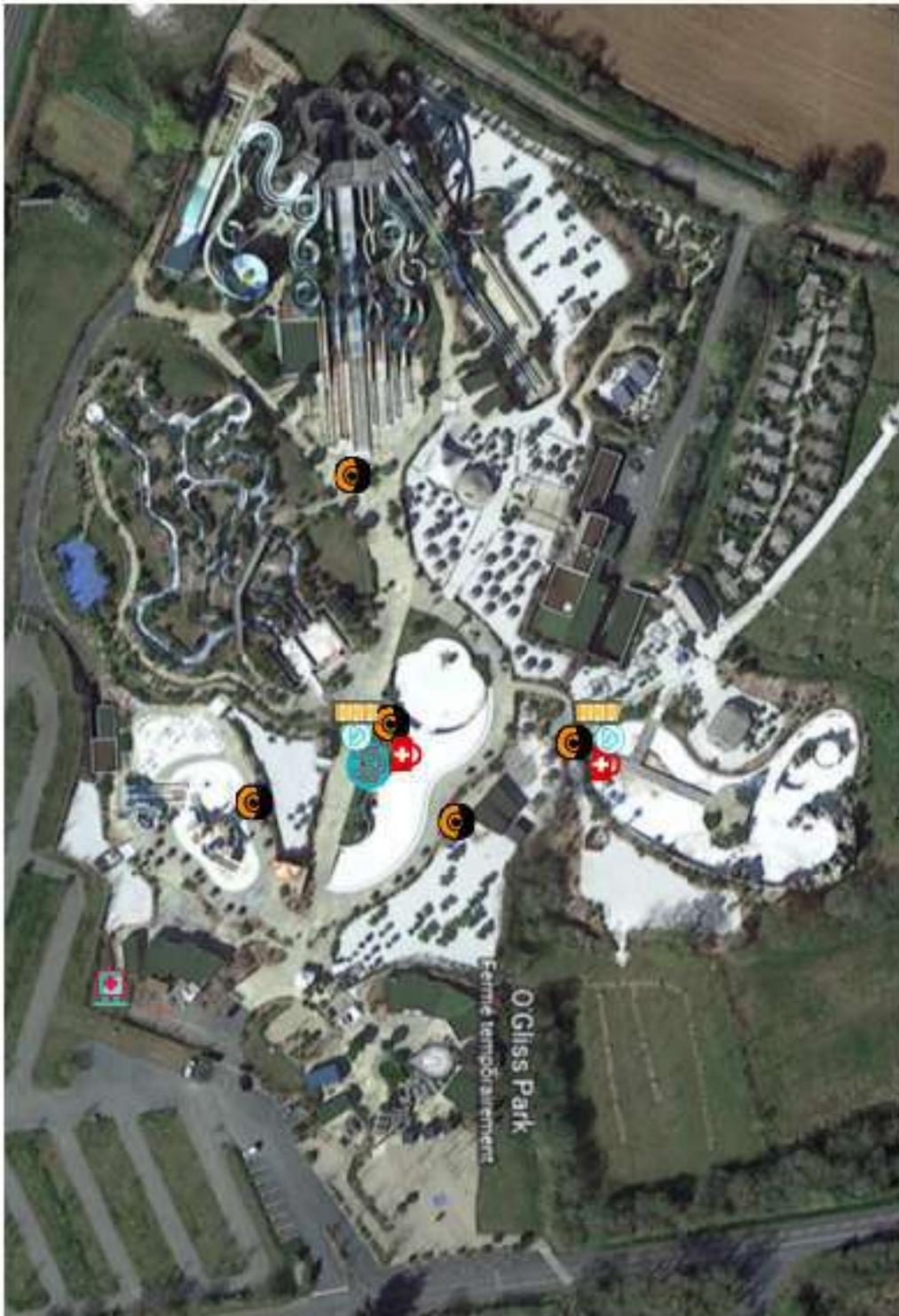
Année de naissance : ...../...../.....

.....ans

Nationalité : .....



## 10.8 Plan du matériel de surveillance et des secours



- |  |  |
|--|--|
|  <b>Sac de prompt secours</b>       |  <b>Infirmierie</b>         |
|  <b>Chaise de surveillance</b>      |  <b>Poste de 1° secours</b> |
|  <b>Ensemble d'oxygénothérapie.</b> |  <b>Plan dur</b>            |

## 10.9 Plan du matériel de surveillance et des secours par zone



Sunset playa



Ludo' Park



Ile d' O Cayo



Dézir' Space



Sac de prompt secours



Ensemble d'oxygénothérapie



Chaise de surveillance



Poste de 1° secours



Plan dur

## 10.10 Règlement intérieur

Bienvenue au parc aquatique O'Gliss Park !

Afin d'assurer votre bien-être et votre sécurité, nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles suivantes :

Tous les visiteurs doivent préalablement se présenter à l'accueil du parc et régler le montant de leurs forfaits pour accéder aux activités. Les participants devront conserver leurs tickets d'entrée et leurs justificatifs d'achat tout au long de leur séjour au sein du parc O'Gliss Park, ils pourraient vous être demandés.

Les mineurs restent en permanence sous la surveillance d'un adulte accompagnant.

La pratique des activités est interdite à toute personne en état d'ivresse ou toute substance pouvant altérer ses capacités. Vous devez être en pleine possession de vos moyens physiques et intellectuels pour prendre part aux activités de loisirs extrêmes tels que les toboggans du Délir'Space ou les rivières d'ExploralO'.

Chaque membre du personnel du site est habilité à faire respecter les règles du présent règlement et, en cas de manquement, à procéder à l'expulsion, sans qu'aucune compensation ne puisse être demandée.

Le parc n'est pas responsable des vols, pertes ou dégradations de vos objets personnels sur l'ensemble du site. Nous vous recommandons de ne pas laisser vos effets personnels sans surveillance.

Des casiers sont mis à votre disposition à l'intérieur du parc au tarif de 5 € pour 4 personnes maximum et pour toute la journée.

Les parkings sont gratuits et sans surveillance. Pour des raisons de sécurité, nous vous recommandons de bien fermer votre véhicule à clé et de ne laisser aucun objet visible. Le parc O'Gliss Park ne pourra être tenue responsable des vols et/ou dommages causés par des tiers à votre véhicule ou à son contenu.

Les balisages et le cheminement au sol doivent être respectés. Il est interdit de se balader en dehors des cheminements afin de préserver votre sécurité ainsi que la faune et la flore.

Il est interdit de dégrader et de franchir les clôtures ou les rambardes de sécurité. Il est interdit de pique-niquer hors de la zone prévue à cet effet. Les tables présentes sur les différents pôles de restauration sont réservées aux personnes consommant les produits vendus par ces mêmes restaurants et bars.

La vente de boissons alcoolisées aux mineurs est interdite, en vertu de la loi en vigueur.

Il est interdit de jeter quoique ce soit par terre, aussi bien dans l'enceinte du parc que sur les parkings. Vous devez de façon générale respecter la propreté de l'environnement et utiliser les poubelles prévues à cet effet.

N'oubliez pas que vous êtes dans un espace public, des zones fumeurs sont à votre disposition dans le parc, il est formellement interdit de fumer en dehors de ces zones. La consommation à l'aide d'une chicha est formellement interdite sur le parc, quel que soit le produit intégré dans ce dernier. Nous vous recommandons d'adopter une tenue décente et adaptée par rapport à l'endroit dans lequel vous vous trouvez.

Une tenue de bain est obligatoire pour accéder aux activités et espaces aquatiques. Seuls les maillots de bain (une ou deux pièces), shorts et caleçons de bain sont acceptés. Les tee-shirts spécialement conçus pour la baignade et la protection UV sont tolérés. Les vêtements de rue, les sous-vêtements sont interdits par respect des normes d'hygiène. Concernant le burkini : pantalon et manche longue en néoprène + bonnet de bain uniquement.

La direction se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes ou ayant une attitude dangereuse pour lui-même et pour les autres.

Nos amis les animaux ne sont pas acceptés. Inutile de leur imposer une journée dans la voiture, ils seront bien mieux à la maison.

Le suivi des consignes de sécurité est obligatoire en toutes circonstances. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident survenu pour donner suite à un non-respect de ces consignes de sécurité.

La signalétique à l'entrée de chaque activité doit être consultée. Elle vous indique notamment la difficulté de l'activité et les critères à respecter pour y avoir accès. Ne prenez pas de risque inutile.

La direction se réserve le droit de modifier les horaires d'ouvertures du parc et/ou des activités.

En cas d'intempéries, la direction se réserve le droit de modifier les horaires d'ouverture du parc et/ou des activités sans qu'aucune compensation financière ne puisse être demandée par les visiteurs.

Pour quelques raisons que ce soit nous ne remboursons pas les sommes acquittées pour entrer dans le parc, sauf à titre strictement exceptionnel en cas d'évacuation du parc quand des raisons techniques, climatologiques, opératives ou sécuritaires le requièrent. A ce titre des avoirs pourront être accordés si vous êtes présents dans le parc depuis moins d'1h30, votre ticket de caisse faisant foi.

Dans le cas où l'une des règles énoncées ci-dessus ne serait pas respectée, la Direction, non seulement déclinera toute responsabilité, mais se verra dans l'obligation d'inviter tout contrevenant à quitter immédiatement le parc O'Gliss Park, sans pour cela être tenue de rembourser le prix d'entrée ou de valider une nouvelle entrée.

Toute entrée dans le parc entraîne l'acceptation du présent règlement.

Merci de votre compréhension et bon séjour dans notre parc !

## REGLEMENT DELIR'SPACE

Vous devez être en pleine possession de vos moyens physiques et intellectuels pour prendre part à l'activité. Vous êtes conscient des risques de blessures corporelles que vous prenez et que vous faites prendre à vos enfants en utilisant les modules mis à votre disposition dans le Delir'Space.

La pratique de ces 12 toboggans est un exercice qui comporte des risques individuels. Ne tentez pas de manœuvre inconsidérée et que vous n'êtes pas capable de faire. Nous nous réservons le droit de vous interdire l'accès à certains toboggans en cas de nécessité et de prise de risque inconsidéré pouvant nuire à votre intégrité physique ou celle des autres.

Vous restez responsable des conséquences liées à une mauvaise utilisation des toboggans mis à votre disposition.

Il ne doit y avoir qu'une seule personne à la fois sur les toboggans, sauf s'il est précisé que l'activité peut être pratiquée à plusieurs.

Il est interdit de remonter les toboggans à l'envers.

La baignade est interdite dans les bassins de réception.

Il est interdit de sauter et de courir.

Il est interdit de sortir des cheminements balisés.

Critères d'accès aux différentes zones :

- A partir d'1m10 : 3 toboggans niveau débutant (Body Slide, Tunnel Body Slide, Rafting Slide)
- A partir d'1m20 : 4 toboggans niveau confirmé (Twister 1 et 2, Multi Surf, Flying Boat)
- A partir d'1m40 ou enfant accompagné d'un adulte : 2 toboggans niveau confirmé (Turbo Lance, Space Boat)
- A partir d'1m50 : 3 toboggans hors categories (Looping Rocket, Free Fall, Kamikaze)

Les limites d'âge, de taille, et les consignes de sécurité indiquées au départ de chaque toboggan doivent être respectées.

## REGLEMENT SUNSET'PLAYA

L'accès à la plage et au bassin de la piscine à vagues comporte des risques individuels. Ne tentez pas de manœuvre inconsidérée et que vous n'êtes pas capable de faire. Nous nous réservons le droit de vous interdire l'accès à certains espaces en cas de nécessité et de prise de risque inconsidéré pouvant nuire à votre intégrité physique ou celle des autres.

Vous restez responsable des conséquences liées à une mauvaise utilisation de l'activité « Boule à vagues » mise à votre disposition.

Nous remercions les parents ou accompagnateurs de bien vouloir veiller au respect de ces indications par leurs enfants.

Nous vous rappelons que les enfants ne doivent en aucun cas être laissés sans surveillance, et doivent porter des brassards s'ils ne savent pas nager.

Il est interdit de sauter et de courir.

Il est interdit de sortir des cheminements balisés.

Il est interdit de manger et/ou de boire dans les bassins.

## REGLEMENT EXPLORALO'

Vous devez être en pleine possession de vos moyens physiques et intellectuels pour prendre part à l'activité. Vous êtes conscient des risques de blessures corporelles que vous prenez et que vous faites prendre à vos enfants en utilisant les modules mis à votre disposition dans l'espace ExploralO'.

La pratique de ces 4 rivières sauvages est un exercice qui comporte des risques individuels. Ne tentez pas de manœuvre inconsidérée et que vous n'êtes pas capable de faire. Nous nous réservons le droit de vous interdire l'accès à certaines zones en cas de nécessité et de prise de risque inconsidérée pouvant nuire à votre intégrité physique ou celle des autres.

Vous restez responsable des conséquences liées au non-respect des consignes de sécurité.

La baignade est interdite dans les bassins de réception.

Il est interdit de sauter et de courir.

Il est interdit de sortir des cheminements balisés.

Critères d'accès aux différentes zones :

- Pistes vertes « Speed River » et « Indiana » : Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Elles sont accessibles à partir de 3 ans, les brassards sont obligatoires pour les enfants ne sachant pas nager.
- Piste bleue « Colorado » : A partir d'1m50
- Piste rouge « Niagara » : A partir d'1m50

Les limites d'âge et de taille et les consignes de sécurité indiquées au départ de chaque piste doivent être respectées.

## REGLEMENT LUDO'PARK

L'accès à cet espace est dédié aux enfants et comporte des risques individuels. Ils ne doivent pas tenter de manœuvre inconsidérée et qu'ils ne sont pas capable de faire. Nous nous réservons le droit de leur interdire l'accès à certains espaces en cas de nécessité et de prise de risque inconsidéré pouvant nuire à leur intégrité physique ou celle des autres.

Les jeux mis à votre disposition doivent être utilisé de manière raisonnable et dans le respect des autres ainsi que des équipements.

Il est interdit de boire et/ou de manger dans les aires de jeux.

Il est interdit de sauter et de courir.

Vous restez responsable des conséquences liées à une mauvaise utilisation des modules mis à votre disposition.

Les limites d'âge, de taille, et les consignes de sécurité indiquées à l'entrée de chaque activité doivent être respectées.

Nous remercions les parents ou accompagnateurs de bien vouloir veiller au respect de ces indications par leurs enfants.

Nous vous rappelons que les enfants ne doivent en aucun cas être laissés sans surveillance.

Il est interdit de sortir des cheminements balisés.

## REGLEMENT ILE D'O CAYO

L'accès aux plages et aux différents espaces du bassin comporte des risques individuels. Ne tentez pas de manœuvre inconsidérée et que vous n'êtes pas capable de faire. Nous nous réservons le droit de vous interdire l'accès à certains espaces en cas de nécessité et de prise de risque inconsidéré pouvant nuire à votre intégrité physique ou celle des autres.

Vous restez responsable des conséquences liées à une mauvaise utilisation des activités mises à votre disposition (mur d'escalade horizontal, plateforme de saut).

Nous remercions les parents ou accompagnateurs de bien vouloir veiller au respect de ces indications par leurs enfants.

Nous vous rappelons que les enfants ne doivent en aucun cas être laissés sans surveillance.

Il est interdit de courir et de sortir des cheminements balisés.

Il est interdit de sauter en dehors de la zone prévu à cet effet.

Il est interdit de manger et/ou de boire dans les bassins.

Les brassards sont obligatoires pour les personnes ne sachant pas nager.

